

## Avis public



### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023, à 19 heures, au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

7001, rue Saint-Jacques Ouest

Cette dérogation mineure permettrait de déroger de 5,35 mètres à la hauteur de constructions hors toit prescrite par l'article 21 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin de permettre la construction d'équipements mécaniques et de leurs écrans sonores ayant un retrait de 0,3 mètre ou plus par rapport aux murs latéraux et arrière, sur l'immeuble industriel situé au 7001, rue Saint-Jacques Ouest, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006).

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 11 avril 2023.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate